

Changement des Statuts de la FGEC

Récemment la Fédération Générale des Expéditionnaires et Commis de l'Etat - FGEC, s'est réunie pour sa 32e Assemblée Générale dans les locaux de l'Alvisse Parc-Hôtel à Dommeldange.

Dans son allocution, le président Gilbert Goergen a rappelé que lors de l'AG du 04.03.2015, avant même le vote par la Chambre des Députés du nouveau statut dans la Fonction Publique, la FGEC avait exprimé son idée de pouvoir continuer à représenter ses nombreux membres et de les aider face aux nouveaux défis qui sortiraient de ce vote. L'audience présente avait alors soutenu cette idée et marqué son souhait à ce que la FGEC prenne toutes les mesures pour ce faire.

La FGEC a, dans le passé, représenté les expéditionnaires administratifs, techniques (aussi avec diplôme de technicien), tout comme les expéditionnaires informatiques car ces derniers n'avaient pas d'association propre.



Le président a passé la parole au secrétaire général Edouard Viana, qui a fait un bref résumé sur les 10 dernières années de la FGEC et des événements à forte influence directe sur le nouveau statut. Le vote de l'accord salarial de 2007 en est un bon exemple où la FGEC, en coopération avec la CGFP, a su mener à succès son idée de possibilité d'avancement automatique après 12 ans de blocage dans un même grade de traitement.

En 2008 la FGEC a, lors d'une entrevue avec l'ancien ministre de la Fonction Publique Monsieur Claude Wiseler et Mme Mady Delvaux-Stehres, mis sur table sa vue d'éliminer les cadres fermés et l'instauration d'une carrière parallèle, idée qui a été notée par les conseillers de l'époque et que l'on retrouve aujourd'hui dans le nouveau statut.

Ces succès remportés ne sont toutefois pas acquis d'avance, mais le fruit d'un long travail sur des années et de maintes négociations et entrevues, et ce par la force de représentation de la FGEC dans bon nombre d'associations, auprès de la CGFP, de la Chambre des Fonctionnaires et autres. L'appui certain de ses 1036 membres a motivé la FGEC à continuer ses démarches qui s'étendent sur des années où d'autres idées revendiquées par la FGEC, justifiées par rapport à d'autres carrières n'ont pas encore vu la lumière du jour.



FEDERATION GENERALE DES EXPEDITIONNAIRES ET COMMIS DE L'ETAT

a.s.b.l. affiliée à la CGFP

La réduction des pensions fut un des nombreux points sur lequel la FGEC n'a pu rester insensible, et elle ne s'est donc pas empêchée de faire signe de son désaveu en protestant ensemble avec la CGFP. En 2012, les 1.5 pourcent d'ajustement ont aussi été obtenus après la grande manifestation. La FGEC ne rate aucune occasion de faire valoir les droits de ses membres et essayer de contribuer à une revalorisation de la carrière de l'expéditionnaire fortement cisailée par la politique et l'influence d'autres carrières placées à un niveau supérieur.

En 2013, les élections législatives anticipées ont confronté la FGEC à de nouvelles difficultés, car toutes les discussions sur le nouveau statut ont été suspendues. Le nouveau gouvernement et son ministre de la Fonction Publique Dan Kersch ont refusé toute entrevue avec l'argumentaire que tout aurait déjà été clarifié avec le gouvernement précédent. Il est inutile de mentionner que tel n'était pas le cas, car ce dernier n'a pu mener à bout ses négociations vu les élections législatives anticipées. Autre date clé: le 25 mars 2015 avec le vote du nouveau statut et son entrée en vigueur au 1er octobre 2015. La FGEC a eu sa première entrevue avec le ministre de la Fonction Publique Dan Kersch le 11 novembre 2015 pour attirer l'attention de ce dernier sur une multitude de problèmes que le nouveau statut a créé. Ces faits sont constatés par la FGEC tout comme par ses nombreux membres dans les différentes administrations et services de l'Etat, confrontés chaque jour à des situations peu commodes et qui transmettent en continu leurs doléances à la FGEC.

L'augmentation d'un grade supplémentaire souhaité pour la carrière de l'expéditionnaire est restée sans suite, toutefois il reste à relever que le cadre fermé a disparu et permet dorénavant un avancement tous les 3 ans. D'autre part, les craintes de la FGEC quant au système d'appréciation se sont vu confirmées. Certains cas de favoritisme nous ont déjà été rapportés.

La table d'âge fictif à disparu, la dénomination de l'expéditionnaire a changé et la FGEC est toujours en attente sur l'étude des différentes primes lancées par l'ancien ministre François Biltgen dans le gouvernement précédent. Il ne faut toutefois pas beaucoup de fantaisie pour deviner la voie finale avec ces primes: tout simplement leur abolition à court ou moyen terme.



Sa brève revue étant finie, M. Edouard Viana a passé la parole au trésorier M. Christian Faber, qui a pu présenter un bilan financier structuré et en équilibre pour l'année passée. Le trésorier s'est finalement vu confirmer une excellente tenue des livres par les deux réviseurs de caisse, ce qui lui a valu décharge par l'assemblée générale et renouvelé pour l'année comptable suivante.

Tenant compte du nombre de membres présents lors de l'Assemblée Générale, une pause de 10 minutes a été prononcée avant de passer à l'Assemblée Générale Ordinaire ayant pour objet principal le vote sur les propositions de changement des statuts de la FGEC, et ce en conformité aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Le président Gilbert Goergen a insisté sur les raisons qui ont motivé la FGEC à vouloir adapter ses statuts pour pouvoir continuer à représenter et oeuvrer pour ses membres, qu'ils soient maintenant du groupe de traitement C1 ou B1. Le nombre de membres assez constant de la FGEC, ainsi que tous ses acquis au fil de ses 30 années d'existence n'enlèvent en rien la persévérance de combat face aux défis qui se posent.

L'incertitude des membres de la FGEC faisant maintenant partie du groupe de traitement B1 a mené à de profondes discussions sur le bien-fondé de rester membres, respectivement sur une future représentativité auprès d'autres organisations professionnelles et syndicales. La FGEC laissera la porte ouverte et continuera son combat pour tous ses membres C1 et aussi B1 administratif et technique; si toutefois les membres B1 auront le sentiment de ne plus être représenté à leur guise, ils seront libres de se tourner vers d'autres associations prêtes à les accueillir.



Le nombre des membres d'une association détermine la force de sa représentation. La FGEC se prépare donc pour un nouveau combat contre toutes les injustices et failles que le nouveau statut comporte, et ne compte pas perdre haleine sur ce chemin.

Les propositions de modification de ses statuts ont été approuvées par plus de 3/4 des voix présentes avec une seule abstention.

Le président a clôturé l'assemblée tout en invitant les participants à prendre un vin d'honneur ainsi qu'une agape offerts par le comité.

Le comité se compose comme suit: Gilbert Goergen, président; Joé Weishaupt, 1er vice-président; Arlette Schmit-Weber, 2e vice-présidente; Edouard Viana, secrétaire général; Patrick Lommer, secrétaire-adjoint; Christian Faber, trésorier; Fränk Clement, trésorier-adjoint; et des assesseurs Laurent Becker, Carlos Fernandes, Pierre Hoffmann et Joe Peter.